



FAITES UN DON !

L'association Home de Préville est reconnue d'utilité publique du fait de la nature et de la qualité de l'accueil. Sachez qu'à tout moment vous avez la possibilité de faire un don à l'établissement au profit de l'hébergement.

A savoir : le montant du don est défiscalisé de vos impôts à hauteur de 66% (par exemple : un don de 100€, entrainera une réduction de 66€ du montant de vos impôts).